

Vous partagez nos VALEURS ?

Anjou
Maine
Vendée



Vous voulez...



ETRE INFORMÉ et CONNAITRE vos DROITS

Vous pouvez recevoir la presse syndicale.

Vous pouvez obtenir des informations sur vos droits et votre situation.

Vous pouvez avoir accès à un espace réservé aux adhérents sur le site cfdt.fr



ETRE ACTEUR des EVOLUTIONS du METIER

Vous pouvez participer à des commissions de réflexion en 1^{er}, 2nd degré, agricole...

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (versement mensuel = **salaire mensuel net x 0,75%**) ou utiliser le tableau au verso, sachant que **vous pourrez déduire 66% de votre cotisation de votre impôt sur le revenu**. Si vous n'êtes pas imposable vous aurez un **crédit d'impôt du même montant**. Une attestation vous sera envoyée.

FEP CFDT Anjou Maine Vendée

Antenne du 49
14 Place Imbach
49100 Angers

Antenne du 53
15 rue St Mathurin
BP 1025
53000 Laval Cedex

Téléphone : 07 69 84 44 93

Antenne du 72
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans

Antenne du 85
16 Bd Louis Blanc
BP 129
85004 La Roche/Yon Cedex

anjoumainevendee@fep.cfdt.fr
site internet : <http://www.fep-cfdt-paysdeloire.fr>

Pour payer votre cotisation, vous pouvez opter pour :

➤ Le prélèvement automatique des cotisations PAC (option préférable)

Ces prélèvements ont lieu tous les 10 du mois. A la fin de chaque année civile, le montant de votre cotisation peut être réévalué pour l'année suivante, en fonction de l'évolution de votre salaire, de vos promotions et en tenant compte d'éventuelles pertes d'heures. Cette réévaluation se fait avec votre accord.

➤ Le règlement traditionnel

Le chèque du **montant annuel de la cotisation** est à libeller à l'ordre du syndicat FEP CFDT Anjou Maine Vendée et à envoyer à l'antenne du 49. Votre adhésion étant reconduite de façon tacite, vous devrez renouveler votre règlement au début de chaque année civile.

Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt	Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt
800	6	72	24	1950	15,5	186	63
850	6,5	78	26	2000	16	192	65
900	7	84	28	2050	16	192	65
950	7,5	90	30	2100	16,5	198	67
1000	8	96	32	2150	17	204	69
1050	8	96	32	2200	17,5	210	71
1100	8,5	102	34	2250	18	216	73
1150	9	108	36	2300	18,5	222	75
1200	9,5	114	38	2350	19	228	77
1250	10	120	40	2400	19,5	234	79
1300	10,5	126	42	2450	20	240	81
1350	11	132	44	2500	20	240	81
1400	11	132	44	2550	20,5	246	83
1450	11,5	138	46	2600	21	252	85
1500	12	144	48	2650	21,5	258	87
1550	12,5	150	51	2700	22	264	89
1600	13	156	53	2750	22	264	89
1650	13,5	162	55	2800	22,5	270	91
1700	14	168	57	2850	23	276	93
1750	14	168	57	2900	23,5	282	95
1800	14,5	174	59	2950	23,5	282	95
1850	14,5	174	59	3000	24	288	97
1900	15	180	61	3050	24	292	100

